

ÉDITORIAL

MISE EN MARCHÉ DE LA NÉGO

Que les choses soient claires. Le processus de renouvellement de la convention collective est sur ses rails. Le Comité de préparation de la convention collective est maintenant au travail avec comme objectif l'obtention d'une convention collective satisfaisante pour l'ensemble des chargées et chargés de cours.

Rappelons les événements. Lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2010, les membres acceptaient de ratifier la Lettre d'entente 417. Celle-ci mettait fin à la saga entourant les lettres d'entente 400 et 401. Les chargées et chargés de cours voyaient leur rémunération augmenter de trois pour cent (3 %) de janvier 2010 jusqu'à la fin de la convention. L'augmentation se fera en quatre tranches. La Lettre d'entente 417 comportait aussi la spécificité de devancer le calendrier de négociation de la prochaine convention.

Le comité exécutif du SCCUQ a présenté un projet de « Mise en œuvre de la lettre d'entente no 417 » au conseil syndical du 27 janvier dernier (voir Nouvelles du conseil syndical à la page 2). Les membres, après discussion, l'ont amendé puis adopté. Le Conseil syndical créait ainsi un Comité de préparation de la convention collective, en fixait le mandat tout en laissant à l'Assemblée générale le loisir d'élire les membres du comité. Les membres du Conseil syndical acceptaient également que la négociation se fasse par les membres du CAART et deux membres issus du Comité de préparation de la convention collective.

Lors de l'assemblée générale du 17 février, le Comité exécutif a ramené la proposition issue du Conseil syndical (voir Nouvelles de l'assemblée générale du 17 février à la page 3). Aucune discussion sur le mandat n'ayant eu lieu, les membres ont procédé à l'élection de la composition du Comité de préparation de la convention collective.

Tout ce processus est conforme aux Statuts et règlements du SCCUQ, que ce soit en vertu des pouvoirs et devoirs de l'Assemblée générale (article 12) et du Conseil syndical (article 22), ainsi que de l'élection des membres du comité (article 35).

Tout au long de son histoire, le SCCUQ a expérimenté plusieurs formes différentes de négociation. Cette année, il s'engage dans une nouvelle formule : soit un Comité de préparation de la convention collective formé de déléguées et délégués de chacune des sept facultés. Les membres du CAART avec deux membres du comité de préparation seront les agents négociateurs. La formule est certes inédite, mais porteuse de renouveau.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JANVIER 2011

Voici un résumé des principaux moments du dernier conseil syndical.

D'entrée de jeu, le président a porté à l'attention des déléguées et délégués la formation de l'Alliance sociale, une coalition syndicale proposant une façon différente de gérer le Québec. Il a aussi mentionné que le prochain congrès de la CSN se tiendra au mois de mai prochain et qu'il y aura des élections au poste de vice-président, alors que s'affronteront Gaétan Châteauneuf (Conseil central du Montréal métropolitain) et Jean Lacharité (Conseil central de l'Estrie).

Le président a ensuite abordé les changements dans le portrait syndical avec la fusion de deux fédérations de la CSN, soit la Fédération de la métallurgie et la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt qui formeront dorénavant la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN. Le congrès de fondation aura lieu à la fin du mois de février. Il a aussi rappelé la campagne de syn-

dicalisation des chargées et chargés de cours (course lecturers / course instructors) de l'Université McGill.

Dispositif syndical de la négociation

Le Comité exécutif a recommandé aux déléguées et délégués le projet de « Mise en œuvre de la lettre d'entente no 417 » qui fut distribué en instance. Le texte vous avait été envoyé par courriel, déposé sur le web du Syndicat et reproduit dans le dernier numéro du *SCCUQ@actualités*.

Le vice-président à la convention collective a présenté le projet. Pour faciliter les débats, l'assemblée délibérante s'est transformée en comité plénier. De retour en assemblée délibérante les déléguées et délégués ont adopté le projet en lui apportant une modification : le second paragraphe du point 5

Au besoin, il s'adjoindra tout membre du Comité de préparation de la convention collective pour être présent à une ou plusieurs séances de discussion, selon le cas.

se lit maintenant comme suit :

Le CAART va s'adjoindre deux (2) membres du Comité de préparation de la convention collective pour toutes séances de discussion.

Vous pouvez consulter ce document sur le site internet du SCCUQ au : <http://www.sccuq.uqam.ca/elections/mandat-nego.pdf>

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

V A D E - M E C U M

MARDI 8 MARS

Journée internationale des femmes

Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI)

Dès 12 h au A-R542

TOUS LES MERCREDIS (SAUF LE 2 MARS)

5 à 7 syndical

Dès 17 h au A-R542

NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 FÉVRIER 2011

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

Dans son mot d'accueil, le président aborde la question de l'Alliance sociale et de sa campagne pour un meilleur partage de la richesse collective. Il invite les membres à la manifestation du 12 mars prochain, dans la perspective du budget provincial, pour nous opposer à toute baisse des services et de hausses des tarifs.

Le président a ensuite annoncé aux membres que cette année se seront des femmes du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) qui viendront expliquer leur travail dans le cadre de notre activité pour souligner la Journée internationale des femmes, qui se tiendra dans nos locaux le 8 mars prochain (un courriel a été envoyé à tous les membres).

Finalement, le président a ramené devant les membres le mandat voté au dernier conseil syndical pour pouvoir procéder aux élections des membres du Comité de préparation de la convention collective. (Le mandat est disponible sur le site internet du SCCUQ et a été distribué en séance).

Point d'information concernant le rapport Monette

Des membres ont souhaité des informations concernant le rapport du commissaire Monette de la Commission des relations du travail. Le rapport critique le comportement du Syndicat dans un cas de congédiement en vertu de la clause de double emploi (clause 9.04 de la convention collective). Le Syndicat et la FNEEQ ont porté ce jugement en révision judiciaire. Cette question avait été abordée au conseil syndical du 23 novembre dernier.

Élections

Voici les résultats des élections au Comité de préparation de la convention collective :

Jean Piché délégué de l'École des sciences de la gestion

Karine Lamoureux déléguée de la Faculté de communication

Raphaël Crevier délégué de la Faculté de science politique et de droit

Robert Drouin délégué de la Faculté des arts

Germain Denoncourt délégué de la Faculté des sciences

Suzanne Martin déléguée de la Faculté des sciences de l'éducation

Marie-Pierre Boucher déléguée de la Faculté des sciences humaines

Convention collective

Le vice-président à la convention collective a rappelé que le processus d'attribution des charges de cours pour le trimestre d'été 2011 avait débuté et de ne pas oublier l'acceptation des charges de cours lorsqu'elles vous seront attribuées. Il a ensuite mentionné que le Syndicat était à finaliser les séances de formation pour les demandes d'EQE. Un courriel vous parviendra bientôt.

Solidarité

Les membres ont accordé les dons de solidarité suivants :

1 000 \$ au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI). Des représentantes viendront à l'activité du 8 mars au Syndicat

1 000 \$ au Syndicat des travailleuses et travailleurs du Repos Saint-François d'Assise (CSN)



→ Les membres ont ensuite convenu de répartir les objets de visibilité de la campagne « Tenez parole » de la façon suivante :

- Les foulards à l'Accueil Bonneau, dont la mission est de contribuer à la réinsertion sociale de personnes ayant vécu ou vivant en situation d'itinérance.
- Les casquettes à Jeunesse au Soleil. Jeunesse au Soleil est un centre communautaire à but non lucratif ouvert sur les nouvelles réalités de la communauté

montréalaise. Il vise à fournir un service des plus personnalisé et à implanter de nouveaux programmes visant à améliorer la situation actuelle de sa clientèle par le biais de l'éducation, la conscientisation et de l'assistance matérielle.

- Les dossards aux brigadiers scolaires.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

VERS UNE MODIFICATION DE LA LOI ANTI-BRISEURS DE GRÈVE?

Depuis quelques années, certains conflits de travail s'éternisent parce que l'employeur utilise abondamment des personnes extérieures à son entreprise pour faire du travail auparavant effectué par ses salariées et salariés.

Les cas les plus connus sont certainement les deux conflits du groupe Quebecor, soit la grève des pressiers et des travailleurs de l'imprimerie et le lock-out des journalistes et photographes du *Journal de Québec* (22 avril 2007 au 18 août 2008) et le lock-out des travailleurs du *Journal de Montréal*, qui dure depuis le 24 février 2009. Dans chacun de ces cas, l'employeur a pu maintenir la production du journal par l'utilisation d'une agence créée de toutes pièces pour contourner les dispositions du Code du travail. Malgré la longueur de ces conflits, l'employeur n'a subi aucun réel préjudice financier.

Retour sur le passé

L'actuelle loi anti-briseurs de grève apparaît dans le Code du travail en juillet 1977. À la suite de conflits de travail longs et violents (qu'on se rappelle la grève de la *United Aircraft*), le gouvernement a cherché à trouver un nouvel équilibre dans le monde des relations de travail en empêchant un employeur de mettre fin au contrat de travail d'un salarié en grève ou en lock-out et d'embaucher une autre personne pour remplir ses fonctions. Son intention était de maintenir un équilibre entre les forces exis-

tantes lors du déclenchement d'un conflit et de réduire la tension et les actes de violence pouvant se manifester durant le conflit de travail.

En commission parlementaire, à l'automne 1977, les forces en présence se prononcent. Pour le Conseil du Patronat, il s'agissait d'une atteinte au droit au travail des grévistes et une restriction au droit de propriété des entreprises alors que pour les centrales syndicales, le libellé des dispositions proposées dans la version initiale du projet de loi était trop permissif et qu'il fallait plutôt mettre en vigueur des normes impératives interdisant formellement toute production durant un arrêt de travail.

La réalité change

Avec la croissance du secteur des services et les changements technologiques, la production n'est plus nécessairement exécutée matériellement dans un lieu physique particulier. Le télétravail est de plus en plus répandu, par exemple. Il y a, principalement dans le secteur des communications, une résurgence des problèmes reliés à l'utilisation d'un personnel de remplacement lors d'un conflit de travail. Les dispositions actuelles du Code du travail ne semblent plus être efficaces pour faire cesser l'utilisation de ce personnel dans l'établissement où un lock-out a été déclaré.

En décembre 2010, la Commission de l'économie et du travail entreprend un processus de modernisation des dispositions anti-briseurs de grève prévues au Code du travail. Une commission parlementaire se déroule en février 2011.

Dans le but de revenir à l'esprit qui prévalait lors de l'adoption des dispositions anti-briseurs de grève, les syndicats aimeraient voir des modifications au Code du travail. Ils soulèvent principalement trois préoccupations dans leurs mémoires et interventions devant la commission.

La première s'intéresse à la notion d'*établissement*.

La définition du terme « *établissement* » laisse place à interprétation. Faut-il y voir uniquement le lieu physique de l'entreprise? Les organisations syndicales recommandent d'en élargir la notion. Elles proposent une référence à une l'unité de gestion ou un organigramme avec ses différentes ramifications et non un unique lieu physique. Ce qui signifierait que l'établissement ne serait pas seulement un lieu physique, mais s'entendrait par de multiples lieux, même virtuels, où s'effectuerait le travail habituel couvert par l'accréditation, soit tous les endroits où les salariés exécutent leurs tâches normales et habituelles.

La seconde préoccupation concerne la notion d'*utilisation* de service.

Par exemple dans le conflit au *Journal de Montréal*, le Syndicat blâme l'employeur d'utili-

ser les articles publiés dans les autres journaux et hebdomadaires de Québec. Or la Commission des relations de travail a considéré qu'il ne s'agissait pas de « l'utilisation de services » d'une personne, mais de l'utilisation du produit du travail d'autres entreprises. La réalité de la convergence, principalement dans les médias, pose avec acuité cette question.

Finalement, la dernière préoccupation aborde la notion de *bénévole*.

Les organisations syndicales constatent l'utilisation de plus en plus fréquente de faux bénévoles. Si l'utilisation de bénévoles n'est pas interdite, il y a lieu de remettre en question la décision de l'employeur de mettre en place un système de bénévolat lors d'un conflit syndical. Les organisations syndicales demandent tout simplement de revenir à l'esprit qui prévalait en 1964 et à celui du Code du travail et de baliser le « travail bénévole ».

L'avenir dira ce que décidera le gouvernement. Il demeure que les dispositions actuelles ne répondent plus de façon appropriée aux nouvelles réalités tout en s'éloignant des objectifs qui avaient prévalu lors de leur création.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM vous invite cordialement à fêter le 8 mars, Journée internationale des femmes



**OÙ : au lieu social (A-R540)
QUAND : le mardi 8 mars 2011 à midi**

À cette occasion, des représentantes du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) nous rendront visite pour nous sensibiliser aux conditions des femmes immigrantes.

Un lunch sera servi, nous vous demandons donc de confirmer votre présence avant le 2 mars par courriel au : sccuq@uqam.ca .

Journée internationale des femmes

Illustration : Geneviève Guénette (Buguette-Latipille Promotion Inc.)

GAGNANTS NOËL 2010

Liste des commandites et des cadeaux

I – LES COMMANDITES

Direction du Service des entreprises auxiliaires : Forfait de séjour au Centre écologique la Huardière (valeur de 300 \$)

Suzanne Martin (Éducation et pédagogie)

Service des entreprises auxiliaires : une série de 10 billets pour le stationnement Christin (valeur de 110 \$)

Marie-Claude Reney (SRSE)

Département de musique : une paire de billets pour un concert au choix de la personne gagnante (avril 2011) (valeur de 32 \$)

Joanne Léveillé (Géographie)

Jacques Mélançon (Linguistique)

Jo-Ann Quérel (Théâtre)

4 chèques-cadeaux de 25\$ offerts par Le Parchemin

Iraj Bazrgari (École de langues)

Anne-Marie Benoît (Linguistique)

Francine Ranger (Éducation et formation spécialisées)

Colette Trudel (Organisation et ressources humaines)

3 cartes-cadeaux de 50\$ offertes par la COOP-UQAM

Sylvie Goupil (Science politique)

Nathalie Lafranchise (Communication sociale et publique)

Dominique Sarrazin (École des arts visuels et médiatiques)

3 chèques-cadeaux de 50\$ offerts par la Micro-Boutique UQAM

Corina Borri-Anadon (Éducation et formation spécialisées)

Thérèse Lafrance (Sciences comptables)

Hoa Nguyen-Lethanh (Chimie)

Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Susan Ross, Service des entreprises auxiliaires, Elaine Normandeau, Département de musique, Pierre Richard, Le Parchemin, Andrée Moro, COOP-UQAM et Yannick Gauthier, Micro-Boutique UQAM.

II – LES CADEAUX

Cartes-cadeaux SAQ OFFERTES PAR LE SYNDICAT 4 @ 25\$

Dominique Carreau (École des arts visuels et médiatiques)

Raphaël Crevier (Science politique)

Bernard Dansereau (Histoire)

Ammar Medfai (École de langues)

Cartes-cadeaux Cinéma OFFERTES PAR LE SYNDICAT 6 @ 25\$

Serge Allaire (Histoire de l'art)

Annick Bourget (Sexologie)

Violaine Gasse (SCCUQ)

Diane Henri (Sciences comptables)

Francine Lafrance (Didactique des langues)

Marcel Lecours (Éducation et pédagogie)

2 chèques-cadeaux de 100\$ du magasin Le Parchemin OFFERTS PAR LE SYNDICAT

Lise Amyot (Sexologie)

Jean Piché (Marketing)

3 chèques-cadeaux de 50\$ du magasin Le Parchemin OFFERTS PAR LE SYNDICAT

Francine Caviola (Linguistique)

Hélène Desmarais (Kinanthropologie)

Isabelle Rochon (Sciences comptables)

4 cartes-cadeaux de 50\$ pour la COOP-UQAM
OFFERTES PAR LE SYNDICAT

Raymond Bréard (SRSE)
Zakaria EL-Mrabet (Mathématiques)
Yvette Podkhlebnik (Sciences de la terre et de
l'atmosphère)
Luana Stan (Musique)

2 iPod Touch 4e génération 8GO OFFERTS PAR
LE SYNDICAT (valeur de 250 \$)

Jean-Pierre Desjardins (Sciences de la terre et
de l'atmosphère)
Danielle Doucet (Histoire de l'art)

3 iPad Wi-Fi 16GO OFFERTS PAR LE SYNDI-
CAT (valeur de 550 \$)

Gaëlle Breton-Le Goff (Sciences juridiques)
Bruno Fournier (Sciences comptables)
Claude Roy (Management et technologie)

LOUISE SAMSON
Comité mobilisation-intégration



MONTRÉAL CAMPUS - PETIT RECTIFICATIF

Dans un article consacré au processus de renouvellement de notre convention collective intitulé « Exit les lettres, bonjour les négos », Gabrielle Lamontagne, journaliste au *Montréal Campus*, aborde la mobilisation du trimestre d'automne et du plan d'action « Tenez parole ». Elle mentionne que le Syndicat aurait investi la coquette somme de 100 000 \$ de ses actifs dans cette campagne.

100 000 \$ c'est évidemment beaucoup d'argent. Ce que le Comité exécutif avait décidé, c'était l'ouverture d'une marge de financement pour cette campagne. Selon le déroulement des discussions avec l'Université, le Syndicat tenait à se doter de moyens d'intervention pour faire entendre son point de vue auprès des chargées et chargés de cours, mais aussi de toute la communauté universitaire.

Dans les faits, le Syndicat s'est procuré des foulards à l'effigie du SCCUQ, des casquettes et des dossards « Tenez parole ». Le tout s'est soldé pour un montant inférieur à 3 000 \$. Nous sommes loin des 100 000 \$ évoqués...

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

Comité exécutif

Guy Dufresne
Président
6644

Jocelyn Chamard
Vice-président à la convention collective
2794

Zakaria EL-Mrabet
Vice-président aux affaires universitaires
6741

Lorraine Interlino
Vice-présidente aux relations intersyndicales
3180

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information
2793

Hélène Belley
Secrétaire générale
6876

Marie Bouvier
Trésorière
3050

Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet
2789

Langis Madgin
4886

Jean-François Tremblay
3536

Comité mobilisation-intégration

Louise Gavard
8272

Louise Samson
2791

Anne-C. Thibault
5609

Secrétariat

Violaine Gasse
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

NOS COORDONNÉES

Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis
Montréal (Québec)
Local A-R540

Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

Téléphone :

514 987-3495

Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1922-8791
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du
papier recyclé à 100%